

Le journal des élèves du lycée Vauban

Hors Série

Numéro Spécial
**Violences faites
aux femmes**

Dans ce numéro

- Editorial
- Des faits divers
- Documentaires
- Témoignages
- Analyse sociétale
- Reportage
- Analyse scientifique
- Analyse sociologique
- Des solutions

Contactez nous

Par E-Mail :
Vaubs.time@gmail.com

Par courrier

Vaub's Time
Lycée Vauban
23 place du petit martroy
95 300 PONTOISE

Suivez nous sur Facebook
ou sur notre blog

Version numérique disponible

© Lycée Vauban.

Numéro spécial du Vaub's Times.

- L'égalité des filles et des garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation, visant non seulement à encourager un climat scolaire serein et à assurer un cadre protecteur, mais également à favoriser la mixité et l'égalité en matière d'orientation. La transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, se fait dès l'école primaire pour que progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. L'égalité filles-garçons a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel. Dans ce contexte, les élèves de Terminale Générale et Technologique, sur proposition de leurs professeurs référents, ont rédigé un certain nombre d'articles pour dénoncer les violences faites aux femmes. La publication de ce numéro spécial recense ainsi le fruit de leur travail.

Bonne Lecture

Des faits récurrents, pas si divers que cela !!

De nos jours, selon le gouvernement français, 84% des morts au sein des couples sont des femmes. Parmi les femmes tuées par leur conjoint, 41% étaient victimes de violence au sein du couple. Il existe plusieurs formes de violence faites aux femmes. La violence physique, la violence psychologique ou et enfin la violence verbale.



Les faits se sont passés le 30 août 2015 à Paris. Dans son interview elle décrit cette nuit-là comme la pire nuit de sa vie. A trois heures du matin, en plein milieu de la nuit, Camille Johnson décide de quitter le domicile familial avec son enfant de deux ans pour fuir son mari sans que celui-ci ne soit au courant. Son mari, Thomas Johnson, qui a maintenant été placé en garde à vue, est accusé d'avoir exercé de la violence psychologique à l'égard de son épouse.

"Des années de souffrances sans que personne ne s'en rend compte", voilà comment Camille Johnson explique ces années de mariages. En effet, parmi les violences faites aux femmes, la violence psychologique n'est dans certains cas pas reconnue. Elle se caractérise ainsi par un comportement moralement agressif ou violent d'un individu envers un autre individu. Elle se manifeste dans la majorité des cas par des paroles. Et c'est ce que Camille a vécu.

Camille Johnson explique par la suite que sa famille ou ses amis n'ont rien remarqué. "Ils n'auraient jamais pensés que Thomas puisse faire ça". Ses amis ou sa famille avaient assimilé ses violences verbales comme une dispute passagère mais ils étaient loin d'imaginer que cela se répétait.

Après l'arrestation de Thomas Johnson, le plus choquant était de voir que celui-ci était dans le déni total des violences qu'il a pu exercer à l'égard de sa femme. Il a donc été contraint par la justice de participer à des groupes de paroles contre la violence conjugale. Nous remarquons ainsi via le témoignage de Mathieu Palain (un journaliste qui a suivi des hommes violents pendant 5 mois) que les profils d'hommes violents étaient très divers. La violence conjugale touche toutes les classes de la société (les ouvriers, populations immigrées, populations aisées...). Dans une très grande majorité, les hommes qui portent de la violence envers leurs femmes ont eux-mêmes été victimes ou témoins de violence quand ils étaient plus jeunes.

Camille Johnson, après de nombreux suivis psychologiques va maintenant mieux. Elle n'a plus de contact avec Thomas Johnson. Celui n'a d'ailleurs plus le droit de l'approcher. Cela montre que les violences conjugales sont mal reconnues, imperceptibles par l'entourage et pourtant plus fréquentes qu'on ne le pense.

Si vous aussi vous êtes victimes de violence conjugale, contactez le 3919.

Annaëlle A.

Que l'on soit un homme, une femme, le sujet des violences faites aux femmes nous touche, nous questionne, nous révolte. Le collectif « nous toutes » est cette semaine au devant de la scène médiatique suite au « je n'y crois pas » du chroniqueur Bernard Montiel défendant un de ses amis accusés de viol . Ce collectif alerte l'opinion publique face à ce qu'elle qualifie de « culture du viol » lorsque la parole de la victime est mise en doute (par exemple « elle la bien cherché », « que faisait elle dehors à 2h du mat ».) par la police ou par ceux à qui la victime se confie . « Je te crois » est justement le dicton de cette association qui se définit comme un collectif féministe engagé sur les violences sexistes notamment envers les femmes. Une marche est organisée le 20 novembre 2021 afin de dire STOP aux violences faites aux femmes. En effet, ces violences peuvent être de différentes natures mais tout autant injuste et discriminant évoquant par exemple les violences domestiques, le harcèlement au travail, le mariage forcé existant encore dans certains pays, les mutilations génitales au nom de la religion, la liste n'étant pas exhaustive malheureusement . Le site du gouvernement a mis en ligne une page internet nommée « arretonslesviolences.gouv » pour pouvoir dénoncer une violence faite à une femme. Ce site propose aussi un certain nombre d'outils de formation sur les violences faites aux femmes . A Cergy, il existe une association nommée « Du côté des femmes » luttant contre les violences. Le 3919 est un numéro d'écoute national disponible 7 jours sur 7 anonyme et gratuit . Malgré les nombreux outils, il faut savoir que seulement 2% des plaintes pour viol aboutissent à une condamnation et des millions de femmes n'oseront jamais parler de ce qu'elles ont subi de peur de ne pas être crues ou écoutées . Ce sujet sera sans doute un sujet sensible à débattre lors des prochaines présidentielles.

Evan S.

24 ans de souffrance



Le calvaire de Valérie Bacot a duré 24 ans. Le compagnon de sa mère, Daniel Polette, l'a violée alors qu'elle était enfant. Il est ensuite devenu son mari et le père de ses quatre enfants. Cet homme lui a interdit pendant vingt ans de travailler, de sortir du domicile sans autorisation, la frappait, la violait et la prostituait.

Le 13 Mars 2016, elle le tue.

Valérie Bacot est née le 16 novembre 1980 à Roanne dans une famille de trois enfants. Enfant, alors qu'elle a douze ans, elle rencontre pour la première fois Daniel Polette, âgé de 25 ans de plus qu'elle. Il est l'amant de sa mère, Joëlle. L'homme s'installe rapidement au domicile familial, à La Clayette, une petite commune de Saône-et-Loire. Sa mère rentre tard du travail, alors Valérie et son petit frère Jérôme se retrouvent souvent seuls avec Daniel Polette. Commencent alors des années de viols répétés. Pour ces faits, il est condamné à quatre ans de prison pour viol sur mineure et est incarcéré en 1995. Seulement, l'homme sort de détention que deux ans et demi plus tard, il réintègre immédiatement le domicile maternel et impose à nouveau des relations sexuelles à Valérie.

Après la condamnation de son compagnon, Joëlle ne cherche plus à protéger sa fille et déclare : «J'en ai rien à foutre, du moment qu'elle tombe pas enceinte. » Mais, à 17 ans, l'adolescente est enceinte. Elle est expulsée du domicile familial par sa mère. Daniel Polette décide alors que Valérie et lui s'installeront à Baudemont, à 2 km de La Clayette. Le violeur de Valérie devient son conjoint. Ils auront quatre enfants : trois garçons et une fille. Le couple se marie le 15 novembre 2008. Valérie Bacota 27 ans, Daniel Polette 52 ans.

Le 13 mars 2016, Valérie met fin à 24 années de calvaire en lui tirant une balle dans la nuque. Elle met fin aux violences physiques mais pas aux souffrances psychologiques. Elle et ses enfants sont interpellés le 2 octobre 2017. Elle est incarcérée et placée en détention provisoire. Mise en examen pour assassinat, elle risque la prison à perpétuité. Après un an de détention, elle est remise en liberté sous contrôle judiciaire dans l'attente de son procès. Finalement, le 25 juin 2021, le tribunal de Saône-et-Loire l'a condamnée à 4 ans de prison dont 3 avec sursis. Ayant déjà effectué une année en détention provisoire, Valérie Bacot est ressortie libre du tribunal. Tout le monde savait, c'est le nom du témoignage de Valérie publié en 2021.

Camille S.

Pour stopper, il faut en parler !

En 2019 on recense 142 000 victimes de violences conjugales, 88% sont des femmes. Cependant ces violences ne sont pas toutes signalées. Lors du confinement pendant la crise du COVID-19 ce sont déclenchés des violences conjugales. Le face à face permanent a amené des femmes à s'exprimer pour la première fois mais nous avons également constaté des situations urgentes particulièrement graves pour les femmes. Ces violences peuvent aller d'un rappel à la loi jusqu'à la peine maximale est de 20 ans de prison en cas de viol au sein d'un couple, 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende lors d'agression sexuelle. Il existe différentes manières d'informer les autorités compétentes, non seulement par le téléphone en appelant le 17 ou le 112 ou encore par SMS au 114. Il existe d'autres gestes plus discrets comme montrer la paume de sa main les doigts tendus puis les refermer sur son pouce mais aussi dans une pharmacie demander un « masque 19 ».

Joris C.



La massification et la portée des violences faites aux femmes en période de guerre

Il y a un siècle, 90% des pertes due à un conflit armé, comme une guerre, par exemple étaient des soldats ou faisaient partie du personnel militaire. Aujourd'hui, d'après l'Organisation des Nations Unies, les pertes civiles en zone de guerre s'élèvent à 90%. Celles-ci concernent majoritairement les femmes et les filles en raison de leurs statuts social et leur sexe qui sont forcées de subir multiples violences commises dans le contexte de conflits armés: viols, parfois systématique comme tactique de guerre, meurtre, esclavage sexuel, grossesse et stérilisations forcées...

Pourquoi les violences envers les femmes augmentent pendant une période de conflit ?

Cette augmentation peut être expliquées par différents facteurs : l'effondrement de l'ordre public qui se produit pendant les conflits et les déplacements en masse de la population qui entraîne une augmentation de toutes formes de violence. Les tensions du conflit, ainsi que la frustration, l'impuissance et la perte des rôles masculins traditionnels dans certains pays sont également des facteurs qui se manifestent par une augmentation de la violence domestique à l'égard des femmes. L'abus d'alcool peut également devenir plus courant et exacerber la situation. L'acceptation de la violence à l'égard des femmes qui existe dans de nombreuses sociétés devient plus acceptable en apparence dans les situations de conflit. Celle-ci peut donc être considérée comme un prolongement de la violence que subissent les femmes en temps de paix car la situation est aggravée par la séparation des rôles de genre qui se produit fréquemment pendant les conflits armés. Parfois, une image de la masculinité se forme et encourage les conduites abusives et misogynes. D'autre part, les femmes peuvent être idéalisées en tant que porteuses d'une identité culturelle et leur corps perçu comme un « territoire » à conquérir, et les troupes peuvent également avoir recours au viol et à d'autres formes de violence à l'égard des femmes pour accroître la subjugation et l'humiliation des hommes. De plus, en zone de conflits, certaines femmes sont plus vulnérables. Il s'agit notamment des groupes ethniques ciblés, où il existe une politique officielle ou officieuse d'utilisation du viol comme arme de génocide mais cela concerne également les femmes ou les enfants non accompagnés, les enfants placés dans des familles d'accueil et les femmes seules chefs de famille. Les femmes âgées et celles souffrant d'un handicap physique ou mental sont également vulnérables, tout comme les femmes détenues ou placées dans des situations assimilables à la détention, y compris dans des camps de concentration. Au-delà des nombreuses conséquences physiques et psychologiques de la violence à l'égard des femmes sur les victimes, l'impact sur la « santé publique » d'une communauté est négatif et très répandue. En effet, les liens sociaux peuvent être rompus car les femmes s'isolent ou sont isolées par leur famille et leur communauté et un sentiment d'amertume envers les auteurs du crime peut rendre la réconciliation et la reconstruction de la communauté particulièrement difficiles. Ensuite, l'impact plus précisément sur le système de santé est également conséquent. Dans les situations de guerre, les services de santé existants sont généralement débordés et fonctionnent au mieux à un niveau réduit. Malgré cela, ils doivent faire face à une augmentation considérable du nombre de blessés en raison de la violence généralisée envers les citoyens, particulièrement les femmes. Ainsi, les systèmes de santé ont besoin d'un soutien en matière de formation pour pouvoir faire face à de telles situations.-

Charlène J.

Augmentation du nombre de victime de violence conjugale depuis la pandémie mondiale (COVID-19)

Tout d'abord, la violence conjugale est la violence exercée par un des conjoints sur l'autre, au sein d'un couple, s'inscrivant dans un rapport de domination et se distinguant des disputes conjugales entre individus égaux. Les violences conjugales sont utilisées au pluriel pour une majeure partie du temps car il existe différentes formes de violences, tels que les violences psychologiques (harcèlement moral, insultes, menaces), physiques (coups et blessures), sexuelles (viol, attouchements) ou économiques (privation de ressources financières et maintien dans la dépendance).

Par ailleurs, sur le site officiel des services publics on retrouve des consignes telles qu'appeler la police et/ou la gendarmerie ou bien même les services de secours, où l'on retrouve 4/5 numéros à contacter en cas de danger. Cependant, il faut savoir que les principaux facteurs de personne victimes sont : le faible niveau d'instruction, l'exposition à la violence au cours de l'enfance, les troubles de la personnalité antisociale chez les hommes et femmes, l'usage nocif de l'alcool, les partenaires multiples chez les hommes et femmes, les attitudes qui admettent la violence, les antécédents à titre d'auteur d'actes violents ou de victime, la mésentente ou insatisfaction conjugale. Les principaux facteurs concernant particulièrement la violence sexuelle sont : les croyances entourant l'honneur familial, la pureté sexuelle, l'idéologie du droit masculin aux rapports sexuels et les faibles sanctions juridiques. Les actes ne représentent pas l'ensemble des actes de violence conjugale effectivement commis, mais seulement les actes déclarés (soit à la police, soit lors de sondages). Par ailleurs, les statistiques sur la violence conjugale se sont longtemps limitées aux violences contre les femmes. On ne dispose donc pas toujours des chiffres pour comparer l'évolution à long terme de la violence faite aux hommes en milieu conjugal.



Morganne P.



5 ans de maltraitance : elle raconte

Après 2 années de silence, Lucie, 25 ans, accepte de témoigner pour la première fois à visage découvert afin de raconter l'enfer de son quotidien passé avec son ex-compagnon. Selon Oxfam.org, dans le monde, une femme sur trois est victime de violences dans sa vie, ce qui représente environ un milliard de femmes violentées. Notre témoin, Lucie, a vécu le cauchemar de toute compagne, subir des violences de son conjoint. «Ça a commencé par des check-up de téléphone car il était persuadé que je le trompais puis se sont suivis les cris parce que je refusais, les coups lorsque je lui répondais et enfin venaient les excuses lorsqu'il revenait après avoir claqué la porte. La première fois, ça fait toujours un choc. Vous prenez un coup, vous réalisez, vous lui en voulez, il s'excuse, vous maintenez votre désaccord mais lorsque vous voyez à quel point il s'en veut, vous lui pardonnez en sachant qu'il va recommencer mais en espérant le contraire.»

Dans cet extrait de témoignage, Lucie relève les 4 phases du cycle de la violence conjugale sans même le savoir. La phase 1 se déroule normalement, c'est-à-dire le quotidien

du couple et la montée de violence au sein de la relation, due au stress du travail, de la vie quotidienne ou due aux idées réfractaires d'un époux fermé d'esprit et qui refuse l'égalité entre les membres du couple par exemple. La phase 2 représente l'expression de la violence au sein du couple par le membre le plus violent qui va savoir maîtriser sa violence pour obtenir la soumission de l'autre sans pour autant provoquer son départ. Elle peut être exprimée sous les différentes formes de violences énumérées précédemment. La phase 3, quant à elle, s'intitule la phase de rémission. C'est lorsque le conjoint violent se rend compte de son acte et cherche à s'excuser, à faire croire à sa partenaire que cet acte était exceptionnel et unique. Enfin, l'ultime phase, la phase de « lune de miel » où le conjoint violent va s'efforcer d'être irréprochable vis-à-vis de sa victime où la victime va vouloir croire aux promesses de son conjoint qui peut récidiver à tout moment. Cette ultime phase peut durer de quelques jours à plusieurs années. Ces 4 phases forment le cycle de la violence conjugale qui est présent dans les ménages où un membre du couple est soumis aux violences de son conjoint. « J'ai réussi à m'en sortir en parlant de ma situation à mon frère qui m'a ordonné de faire mes affaires afin de quitter mon environnement malsain qui ruinait ma personnalité et ma santé mentale. » Grâce à son frère, Lucie a réussi à échapper à une vie où elle n'était pas libre. Néanmoins, si tout le monde n'a pas de frère comme Lucie ou personne dans son entourage pour la sauver, des numéros comme le 3919 pour les femmes victimes de violences, le 08 019 019 11 créé par le gouvernement.

Ruben D.S.

Les violences conjugales : un fléau contemporain, plus de victimes

Chaque année plus de 200 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein de leur propre foyer. Les auteurs de ces violences ne sont autres que leur propre mari, concubin, ou encore petit-ami passé ou actuel. Des violences physiques ou verbales répétées et quotidiennes qui détruisent la vie de ses femmes. L'une d'elle a décidé après plus de 3 ans de silence de prendre la parole, de témoigner pour dénoncer et sensibiliser sur le sujet.

Témoignage de Marie, 31 ans, battue pendant 3 ans Marie a été victime de violences conjugales durant 3 ans. 3 ans de critiques répétées, d'humiliation, de menaces, de coups et blessures qui l'ont détruit physiquement et psychologiquement. Son petit ami violent et toxique dont elle souhaite taire le nom la battait. Le couple vivait ensemble depuis plusieurs mois quand la jalousie excessive de son copain s'est transformée très rapidement en violences verbales puis physiques. Toutes les semaines Marie était frappée et insultée de « p**e », « s***pe » et tant d'autres insultes toutes plus violentes les unes que les autres. Elle était sous son emprise. Elle nous confia « J'étais amoureuse et honteuse. Je savais que ce n'était pas normal, mais j'avais peur, peur de lui, peur d'être jugée. Personne dans mon entourage n'était au courant. Je pensais que c'était de ma faute. Son emprise mentale était si forte que j'ai fini par y croire et par me détester tout comme il le faisait. A l'époque je pensais que c'était sa façon de me montrer son amour. Maintenant je me suis rendue compte de ma bêtise : que l'on pouvait qualifier ces actes d'absolument tout mais pas d'amour ». C'est ainsi que Marie est sortie de l'emprise totalement abusive de son mari. La parole l'a libéré. Désormais elle souhaite inciter toutes femmes victime à en faire autant. Depuis elle fait partie d'une l'organisation spécialement dédiée à son combat. Un combat qu'elle mène au quotidien et lève point, pour unir, protéger et dénoncer. De nombreuses solutions se sont développées ces dernières années pour sortir de ce cauchemar : le 3919, numéro d'écoute national gratuit, le 112 ou le 17 afin de joindre police et gendarmerie à tout moment ou par SMS au 114 avec le code « masque19 ». La jeune femme a réussi à s'en sortir, après plus de 3 ans de domination et d'abus.

Annabelle R. & Laura D.

CONJOINT VIOLENT

Appeler le

- 3919** Écoute national gratuit qui prend en charge les personnes vulnérables
- 112** ou le **17** Pour joindre la police en cas d'urgence

Envoyer un SMS au **114**

Faire un signalement en PHARMACIE mot code : « masque 19 »

Se rendre au commissariat de POLICE ou à la GENDARMERIE

Accusations de violences conjugales concernant le joueur de tennis Zverev.



Olga Sharypova lors d'un match de Zverev

L'année dernière, l'ancienne joueuse junior russe Olga Sharypova a accusé, sans pour autant saisir la justice, Zverev de violences physiques et psychologiques, des accusations rejetées par le joueur. Les responsables du circuit de tennis masculin ATP ont annoncé lundi qu'ils avaient lancé une enquête sur les allégations de violences conjugales formulées contre l'Allemand Alexander Zverev par son ex-compagne. « Une enquête interne sur les allégations concernant Alexander Zverev lors du Masters 1000 de l'ATP à Shanghai en 2019 est actuellement en cours », a déclaré l'ATP dans un communiqué. « L'ATP condamne pleinement toute forme de violence ou d'abus et enquêtera sur de telles allégations liées au comportement d'un joueur lors d'un tournoi membre de l'ATP », poursuit le communiqué.

L'année dernière, l'ancienne joueuse junior russe Olga Sharypova a accusé, sans pour autant saisir la justice, Zverev de violences physiques et psychologiques, des accusations rejetées par le joueur. Le magazine en ligne Slate a publié en août plus de détails sur ces accusations, ce qui a poussé Zverev, 24 ans, à entamer une procédure judiciaire en Allemagne et à publier une déclaration dans laquelle il niait « catégoriquement et sans équivoque » avoir été violent avec Olga Sharypova. L'une des allégations de celle-ci à l'encontre du numéro mondial faisait référence à des faits présumés de violence lors du Masters 1000 de Shanghai en 2019. Le directeur général de l'ATP, Massimo Calvelli, a indiqué de son côté que « les allégations soulevées à l'encontre d'Alexander Zverev sont graves et nous avons la responsabilité de les traiter ». « Nous espérons que notre enquête nous permettra d'établir les faits et de déterminer les mesures de suivi appropriées. Nous comprenons que Zverev accueille favorablement notre enquête et prenons en compte le fait qu'il a nié toutes les allégations », a-t-il ajouté. Massimo Calvelli nouveau directeur administratif de l'ATP « Nous surveillerons également tout autre développement juridique suite à l'injonction préliminaire obtenue par Zverev devant les tribunaux allemands », a conclu Massimo Calvelli. À l'inverse de fédérations et d'organisations dans d'autres sports, l'ATP n'a pas actuellement de politique en matière de violences conjugales avérées d'un de ses joueurs. L'ATP a dévoilé lundi qu'elle étudierait les recommandations d'un rapport d'enquête indépendant sur la question qui vient de lui être remis et qu'elle modifierait en conséquence sa politique concernant toutes les questions d'abus, y compris les violences conjugales.



Florian H.

Les réseaux impacts les comportements sociaux

Les violences constituent la manifestation la plus aiguë de l'inégalité homme-femme. La déclaration des Nations unies les lie explicitement à la domination des hommes et à la subordination des femmes.

Le cyber-harcèlement est une forme de violence assez récente qui se développe. Les menaces de viol, les injures sexistes et autres invectives font partie du quotidien de nombreuses femmes sur le Web. Ces actes faits sur les réseaux se retranscrivent dans la vie réelle, et les conséquences comportementales sont accablantes. Celles-ci contribuent à des violences psychiques et même physiques.



Agathe G.

Violences faites aux femmes via la pornographie et les réseaux : un enjeu affligeant d'une société impacté.

La pornographie est actuellement l'un des facteurs à abattre dans ce « combat culturel » que le gouvernement veut mener au sein d'une société française « malade du sexisme ». Celle-ci est consommée de plus en plus jeune, parfois par des enfants de 9, 10, 11 ans, et se caractérise par des humiliations envers les femmes.

Le président de la République s'en est pris samedi à la pornographie, « nous ne pouvons ignorer ce genre qui fait de la femme un objet d'humiliation ». La pornographie semble avoir existé depuis que l'on a des traces de l'humanité et s'est transformée avec l'arrivée de chaque nouveau média. Elle a pour but de susciter le désir sexuel à autrui. Depuis l'avènement d'Internet, l'utilisation de la pornographie a atteint des sommets vertigineux. Pornhub, le plus grand site pornographie gratuit au monde, a reçu plus de 33,5 milliards de visites au cours de l'année 2018. L'abus de pornographie peut être fatal pour certains, cela est équivalent à une drogue. Il y a deux sortes d'impact ; l'un va créer une dépression, l'autre va créer une folie sexuelle. Premièrement des études montrent que des changements dans la transmission de la dopamine peuvent entraîner la dépression et l'anxiété. En accord avec cette observation, les consommateurs de pornographie signalent des symptômes dépressifs plus forts, une moins bonne qualité de vie et une moins bonne santé mentale que ceux qui n'en consomment pas. Deuxièmement, l'autre découverte importante de cette étude est que les consommateurs compulsifs de pornographie veulent et ont besoin de plus en plus de porno, et ce, même s'ils n'aiment pas vraiment cela. En 1989, Ted Bundy surnommé « Lady killer » explique ses actes de violences envers les femmes par sa folie sexuelle qui a été nourri grâce/ à cause de la pornographie. L'abus de pornographie peut avoir un changement fatal sur le cerveau et peut entraîner de nombreux viols.

Agathe J.

Docu reportage : Les femmes au premier plan face aux violences

Un combat sociétal



Les femmes font tous les jours face à des violences au sein de leur foyer. Ces violences peuvent prendre différentes formes : violences domestiques, harcèlement ou agression sexuelle, mutilations sexuelles féminines. En France, le nombre de cas de viols et d'agressions sexuelles a plus que doublé entre 1996 et 2016, atteignant 70000 en 2016. De plus, 91% des agresseurs connaissaient la victime et 47% étaient le conjoint ou l'ex-conjoint. L'assassinat sur les ordres du chef d'État, Rafael Trujillo le 25 novembre 1960 des sœurs Mirabal en République dominicaine a donné la date pour la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En effet, le 25 novembre 1999 l'Organisation des Nations Unies (ONU) a instauré une journée contre ces actes.

Un combat mené par l'ONU

En effet Le 19 octobre 1999, lors de la 54e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les représentants de la République dominicaine et 74 États membres ont présenté un projet de résolution visant à faire du 25 novembre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Les nombreux gouvernements, organisations internationales et les organisations non gouvernementales étant invités ce jour-là à mener des opérations de sensibilisation de l'opinion à ce grave phénomène. La résolution 54/134 a été adoptée le 17 décembre 1999 prônant cette journée envers les femmes et les violences qu'ils leurs arrivent.

Une journée tragique.

Le 25 novembre 1960, Patria, Minerva, María Teresa et leur chauffeur, Rufino de la Cruz, rendaient visite aux maris incarcérés de María Teresa et Minerva. Le mari de Patria n'a pas été incarcéré mais elle l'a accompagné pour un soutien moral. Sur le chemin du retour, ils ont été arrêtés par les hommes de main de Trujillo. Les sœurs et de la Cruz ont été séparés, étranglés et matraqués à mort. Les corps ont ensuite été rassemblés et placés dans leur Jeep, qui a quitté la route de montagne pour tenter de faire passer leur mort pour un accident. Après l'assassinat de Trujillo le 30 mai 1961, le général Pupo Román a admis avoir appris que les sœurs avaient été tuées par Victor Alicinio Peña Rivera, le bras droit de Trujillo, avec Ciriaco de la Rosa, Ramon Emilio Rojas, Alfonso Cruz Valeria et Emilio Estrada Malleta, membres de sa police secrète. Quant à savoir si Trujillo a ordonné les meurtres ou si la police secrète a agi d'elle-même, un historien a écrit : « Nous savons que des ordres de cette nature ne pouvaient venir d'aucune autorité inférieure à la souveraineté nationale. Ce n'était autre que Trujillo lui-même ; encore moins aurait-elle pu avoir lieu sans son assentiment ». De plus, l'un des meurtriers, Ciriaco de la Rosa, a déclaré : « J'ai essayé d'empêcher le désastre, mais je n'ai pas pu car si je l'avais fait, Trujillo nous aurait tous tués ». Selon l'historien Bernard Diederich, les assassinats des sœurs « ont eu plus d'effet sur les Dominicains que la plupart des autres crimes de Trujillo ». Les meurtres, écrit-il, « ont fait quelque chose à leur machisme » et ont ouvert la voie au propre assassinat de Trujillo six mois plus tard. Cependant, les détails des assassinats des sœurs Mirabal ont été « traités avec précaution au niveau officiel » jusqu'en 1996, lorsque le président Joaquín Balaguer a été contraint de démissionner après plus de deux décennies au pouvoir. Balaguer était le protégé de Trujillo et

avait été président au moment des assassinats en 1960 (bien qu'à l'époque, il « se soit éloigné du général Trujillo et ait d'abord adopté une position politique plus modérée »). Un examen du programme d'histoire dans les écoles publiques en 1997 a reconnu les Mirabal comme des martyrs nationaux. L'ère post-Balaguer a vu une augmentation marquée des hommages aux sœurs Mirabal, y compris une exposition de leurs biens au Musée national d'histoire et de géographie de Saint-Domingue.



Se battre pour défendre ces martyrs

Après les assassinats, la sœur survivante, Dedé, a consacré sa vie à l'héritage de ses sœurs. Elle a élevé leurs six enfants, dont Minou Tavárez Mirabal, la fille de Minerva, qui a été députée du district national à la chambre basse du Congrès dominicain depuis 2002 et était auparavant vice-ministre des Affaires étrangères (1996-2000). Des trois enfants de Dedé, Jaime David Fernández Mirabal était ministre de l'Environnement et des ressources naturelles et ancien vice-président de la République dominicaine. En 1992, Dedé a créé la Fondation des sœurs Mirabal, et en 1994, elle a ouvert le Musée des sœurs Mirabal dans la ville natale des sœurs, Salcedo. Elle a publié un livre, *Vivas en su Jardín*, le 25 août 2009. Elle habitait la maison de Salcedo où sont nées les sœurs jusqu'à sa mort en 2014, à l'âge de 88 ans.

*Enzo A.
Marwan P.
Victor M.H.*

Le fléau des violences conjugales.



Les femmes font souvent face à des violences conjugales. En moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui, au cours d'une année, sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint, est estimé à 213 000 femmes. Les violences conjugales sont interdites par la loi, qu'elles visent un homme ou une femme, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles.

Malheureusement peu de femmes portent plainte seulement 18% par peur des représailles. Elles sont donc contraintes à rester avec leur conjoint même si leur vie est en péril, en 2019 146 femmes ont été tuées par leur partenaire. Les auteurs de ces violences veulent porter atteinte à l'intégrité de l'autre afin de pouvoir exercer son emprise et asseoir son pouvoir. L'usage de ces violences est un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux droits fondamentaux des femmes et des enfants. Il existe plusieurs formes de violences. Tout d'abord, la violence verbale, qui se traduit entre autre par des injures et des menaces répétées à la victime. Ensuite, la violence psychologique, la victime perd confiance en elle petit à petit suite à des propos méprisants, de dévalorisation par exemple. Puis, la violence physique, sexuelle mais aussi économique la victime devient alors complètement dépendante financièrement de l'autre. Dans les situations de violences conjugales au début tout se passe pour le mieux puis petit à petit une tension s'installe.

L'auteur commence à avoir des gestes violents mais il tente d'en annuler sa responsabilité et cherche une excuse pour justifier son acte. L'auteur qui craint de perdre sa compagne commence à exprimer des regrets tout en minimisant les faits en justifiant son comportement. Il promet de ne plus jamais recommencer afin de donner de l'espoir à la victime

qui lui pardonne. Mais cela recommencera encore et encore à moins que la victime se rende compte de sa situation et décide d'agir avant que son conjoint ne lui donne la mort. L'histoire bouleversante de Sarah victime de violences conjugales Sarah une Algérienne de 41 ans a dû fuir son pays et sa maison avec ses 2 filles pour pouvoir échapper aux agressions de son mari.

En 2008 Sarah épouse Annaba, le père de ses deux filles, en Algérie. Elle demande le divorce en 2012 après avoir porté plainte pour coups et blessures. Malheureusement, en Algérie les violences conjugales ne sont pas prises au sérieux et par conséquent son mari ne se fait donc pas arrêter. « Mais en Algérie, les violences conjugales, tout le monde s'en fout. On est très mal vues, en tant que femmes divorcées, quand on parle de ça. ». Elle fuit en France là où les violences sont punies par la loi mais continue de se faire harceler par son ex-conjoint. Elle déménage plusieurs fois à Paris, Rouen et même en Alsace où elle rencontre Omar en 2017, un jeune Algérien. « Il avait un bon travail, un appartement. Il me promettait de m'aider dans mes démarches et dans ma vie avec mes filles. Je l'ai cru. ». Il se montre à son tour comme un homme violent, il la frappe et la viole plusieurs fois, terrorisée elle n'ose pas porter plainte. « Il me menaçait de mort, disait qu'il allait me dénoncer à la police et que j'allais devoir repartir en Algérie. ». Finalement en mai 2019 et mars 2020 elle dépose 2 mains courantes pour « coups et blessures » et « injures et menaces ». En mars 2020 elle décide donc de s'enfuir de son domicile conjugal avec ses filles. Elle se retrouve seule sans domicile fixe avec nul part où se rendre.

Heureusement, elle se fait recueillir par l'association SOS Femme Solidarité dont elle est membre depuis septembre 2020. Beaucoup de femmes sont dans le même cas que Sarah et beaucoup d'entre elles n'osent pas porter plainte de peur de subir une vengeance de la part de leur conjoint. De multiples associations sont organisées dans le but de les aider et de leur apporter un foyer le temps de pouvoir trouver un domicile fixe.



Romane L.

Marion B.

Grand Reportage International d'ailleurs : La mutilation génitale féminine.

« Le corps de la femme est le corps qui donne : qui donne la vie, qui protège la vie. (...) S'attaquer à l'appareil génital de la femme traduit le refus de l'humanité, de la vie. »

Denis Mukwege

Les violences faites aux femmes cachent certains aspects peu considérés par la société, comme la mutilation sexuelle des femmes. La mutilation génitale féminine est une intervention visant à endommager ou modifier les parties génitales d'une femme ou d'une petite fille sans aucune raison ni justification médicale. Il s'agit plus particulièrement de l'ablation de l'appareil génital externe. On distingue quatre catégories de mutilation génitale:

Type 1 :ablation partielle ou totale du gland clitoridien (petite partie externe et visible du clitoris et partie sensible des organes génitaux féminins) et/ou du prépuce/capuchon clitoridien (repli de peau qui entoure le clitoris).

Type 2 :ablation partielle ou totale du gland clitoridien et des petites lèvres (replis internes de la vulve), avec ou sans excision des grandes lèvres (replis cutanés externes de la vulve).

Type 3 : l'infibulation: rétrécissement de l'orifice vaginal par recouvrement, réalisé en sectionnant et en repositionnant les petites lèvres, ou les grandes lèvres, parfois par suture, avec ou sans ablation du prépuce/capuchon et gland clitoridiens (type 1).

Type 4 :toutes les autres interventions néfastes au niveau des organes génitaux féminins à des fins non médicales, par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux.

Ce genre de pratique se localise énormément dans l'est et le nord-est de l'Afrique, dans certains pays d'Asie et au Moyen-Orient. Ce problème concerne les jeunes filles et adolescentes du monde. D'après l'Unicef, on compterait 125 millions de jeune filles et de

femmes âgées de 15 à 49 ans originaires de 31 pays qui ont subi une mutilation génitale féminine. La mutilation génitale est souvent motivée par des croyances. Beaucoup pensent que c'est une façon de rendre les jeunes filles désirables, belles, fertiles et que cela les aiderait à avoir un mariage heureux. Il est alors nécessaire à l'éducation des jeunes filles et au bon développement de leur avenir. L'ablation de parties considérées comme malpropres ne repose pas seulement sur un principe religieux. Il s'agit aussi d'une tradition culturelle atroce. Les jeunes filles sont contraintes à subir cet acte dans les conditions les plus effroyables telles que le manque d'hygiène, des soins non appropriés... Souvent, elles se retrouvent forcées face à la violence des membres de leur famille. Ce n'est pas qu'une atteinte à leurs droits de femmes, il s'agit aussi de violence physique et/ou psychologique sur des mineures, ce qui les marquera jusqu'à la fin de leur vie.

L'idée que l'excision se pratique dans des communautés reculées de la civilisation.L'évolution des mentalités démontre qu'il est difficile d'intervenir dans ce genre de région retirée. Il est difficile d'avoir une influence sur ce genre de communauté pour obtenir une prise de conscience face à ce genre de mutilation pouvant provoquer la mort. Ces femmes, victimes de violence, ayant subi des violences sont présentes sur tous les continents. Elles peuvent en avoir honte. Cela ne se remarque pas, pourtant un traumatisme les marque et guide leur vie. Aujourd'hui, une chirurgie réparatrice existe et permet de retrouver cette apparence. Malgré cela, on ne peut pas rétablir le système nerveux permettant d'accéder au plaisir. Avant la connaissance de ce genre de pratique, tout cela était normal, une culture commune. Pourtant on parle bien d'excision, une excision faite sous la violence, mais pour elles, cela n'a que l'apparence d'une tradition religieuse leur permettant d'atteindre la perfection. Aujourd'hui cette tradition apparaît face

à l'ONU, Denis Mukwege un gynécologue congolais connu en tant que "l'homme qui répare les femmes " a reçu de nombreux prix tel que le prix Nobel de la paix en 2018 pour avoir aidé à limiter ce genre de pratique. Il a aidé les femmes à se reconstruire et à se sentir sûres d'elles de toutes les façons possibles. À l'aide de Nadia Murad, ils militent contre ces violences sexuelles et sur la façon dont elles sont utilisées comme armes de guerre. Il faut savoir que Nadia Murad est une Irakienne qui a été enlevée pour devenir une esclave sexuelle au sein d'un groupe djihadiste, elle a été passée, tel un objet, d'homme à homme. Elle défend grâce à son histoire les femmes du monde ayant subi des violences sexuelles. Denis Mukwege publie un livre en 2021, La Force des Femmes, qui encourage les femmes à poursuivre le rêve d'atteindre une vie épanouie, il explique qu'elles ne sont pas seules dans cette lutte, qu'elles sont reconnues par le monde. Il développe l'idée de la violence envers les femmes dans le monde et de toutes formes. Il se focalise notamment sur la condition des femmes en République démocratique du Congo souvent désignée comme "la capitale mondiale du viol.

« Je les appelle des femmes fortes puisque lorsqu'elles ont souffert du fait de ne pas avoir été protégées et qu'elles se battent pour que cette société devienne juste, je trouve ça d'une grandeur exceptionnelle. »

Denis Mukwege



D'ailleurs, pour sensibiliser la population à la mutilation génitale féminine, une journée mondiale a été instaurée, le 6 février. Cette journée permet d'instaurer une tolérance face aux femmes victimes de cette violence et de se rendre compte que c'est un vrai problème aujourd'hui.

Iris S.

Comment combattre l'augmentation du nombre de viols et d'agressions sexuelles ?

La France connaît depuis plusieurs décennies une inquiétante hausse des cas de viols et d'agressions sexuelles, ce chiffre a ainsi pratiquement doublé en 20 ans ce qui suscite une vive indignation au sein de la population.



Manifestation contre les violences sexistes et sexuelles, à Paris le 24 novembre 2018

Malgré la multiplication des actions visant à lutter contre les violences sexuelles, ces dernières se multiplient. Les statistiques révèlent un constat alarmant : de 30000 en 1996, le nombre de viols et d'agressions sexuelles s'élève à près de 70000 en 2019 et a évolué de plus de 14 % entre 2015 et 2016. Ce constat inquiétant donne lieu à une multiplication des initiatives mais aussi à de vives réactions politiques.

Sensibiliser la population

Des dizaines d'associations ont émergé progressivement afin de dénoncer une "banalisation et une culture du viol" au sein de la population. Dans cet objectif ces associations organisent des marches contre le viol comme celle du 10 juillet 2020 pour dénoncer les violences sexuelles que subissent les femmes comme le viol mais aussi les autres formes d'agression comme les attouchements ou encore le harcèlement de rue qui seraient banalisées selon le CFCV (collectif féministe contre le viol). Ces actions mettent en évidence l'importance de mettre la question des violences sexuelles au cœur des débats politiques.

Mieux accompagner les victimes

Ces collectifs et associations participent activement au soutien des victimes de viol souffrant de traumatisme, et les aident afin de porter plainte car seulement 12% des victimes de viol ou de tentative de viol ont déposé plainte entre 2012 et 2016 selon le ministère de l'intérieur.

La question des violences sexuelles préoccupe les débats politiques, dans le rapport du 22 février 2018, les députés font état de l'importance d'améliorer la détection des violences sexuelles mais aussi la prise en charge des victimes par les personnels de santé et par le système judiciaire.

Protéger les mineurs

De nombreuses études révèlent que les mineurs sont les plus touchés par les agressions sexuelles, pour y remédier les députés ont mis en place diverses mesures dans la loi du 3 août 2018 contre les violences sexistes et sexuelles :

-Allonger la durée de prescription pour les crimes sexuels commis sur mineur de 20 à 30 ans.

-Renforcer l'arsenal juridique permettant de punir les viols et agressions sexuelles commis à l'encontre des mineurs de 15 ans. Ces mesures permettent d'augmenter la sévérité des sanctions encourues en cas d'agression sexuelle sur mineur.

Ces différentes mesures visent à endiguer un phénomène malgré tout en hausse constante ce qui donne lieu à une préoccupation croissante de la question des violences faites aux femmes.

Pierre-Louis T.



Foreign analysis : How to stop Domestic Violence against Women

The number of women suffering from downright domestic abuse is astonishing. In recent years, Women have been coming forward to fight such outrageous actions. Therefore, more and more people are willing to implicate themselves for this cause as public awareness grows about the plurality of violence's committed against women who are undeniable targets of abuses. These abuses are well-known and aren't treated as they should. Staggering horrors such as beatings, harassment both moral and sexual and unequal treatments should be considered to be of the highest importance and this article will later put the latter forward while providing statements about the consequences of these atrocious acts while providing solutions which would counter-act this violence.

➤ What is domestic violence and abuse?

When it comes to violence against women, the first thing that often comes to mind is domestic violence. The home is often said to be a sanctuary, a place where individuals are provided with love, safety and shelter. For some women, it is the scene of the most drastic forms of violence being perpetrated against them. What makes this even worse is that in the majority of cases, the violence is perpetrated by individuals in positions of trust and intimacy, therefore, the whistle isn't always blown which could have prevented further assaults. Some countries are worse in this matter and while in the west it is unacceptable and widely cracked on, in countries like India, this is a perfectly acceptable and wide-spread practice.

In 1996, a study concluded that out of 6902 men in Uthar Pradesh, 45% have acknowledged beating their wives. In India, more than 1/3 of women between the ages of 15 to 49 said that they experienced abuse in their households during their lives. Men prey on those women even when pregnant since 32% of men have admitted committing abuses during pregnancies. They justify these despicable actions by wanting to establish their power on the so-called "weaker sex" through vindicative action both subtle and up-front. Abuse does not limit it-self to physical, sexual or verbal abuse, it can go further, what often makes women prey for abuses is that they can be isolated both socially but also financially abused preventing contact and maintaining control of the family's finances sabotaging women's independence.

This is the most relevant way for an abuser to gain control over his victim. The isolation, pressure and natural intimacy that the household provides makes it unlikely that those crimes will be prosecuted. There is a severe lack of actions since it is very difficult for women to file formal reports to the authorities. Violence also occurs in communities, many nations in the world are plagued by barbaric rituals and cultural obligations leading to harmful actions towards women, we can take the example of Bangladesh where more than 200 women each year are the victim of acid attacks aimed at disfiguring or killing.

These attacks are motivated by family feuds or rejections of marriage demands in most cases. In Africa, some parts of Asia and the middle east there are also numerous counts of female genital mutilation conveying trauma, infertility or even causing death among victims. Lastly, in some parts of the world, women are forced in early marriages contrary to their will and would risk being killed in the name of their family's honor if they refused or allegedly had pre-marital relations.

➤ What are the effects of domestic violence on women?

All these actions have huge impacts on women's mental health and behavior in the life that awaits them. In fact, women affected by domestic violence can feel anxious, have trouble sleeping or trouble concentrating and even lose confidence and feel isolated. An abused woman lives in fear, unable to predict when the next attack will come. She may become isolated from friends and family, and increasingly dependent on her abuser. In these circumstances it can be very hard to make sense of what is really happening. Over time her self-esteem may be worn down, like water dripping on a stone. She may start to believe her abuser's insults. She may blame herself for the abuse or deny that it is taking place. She may ignore it, hoping that her partner will change. Domestic violence can increase the risk of developing mental disorders such as depression, deliberate self-harm, and post-traumatic stress disorder (PTSD). Concerning the physical effects of domestic violence, they can be both external and internal, and they can have both short-and long-term consequences for the victim. External effects can include cuts, bruises, burns, and broken bones. Some abusers even use weapons, such as guns, against their partners. In some cases, abusers rape their victims, which not only causes physical and mental distress, but can also leave the victim with an STI (sexually transmitted infection).

The effects of abuse include harm to an individual's health, possibly long-term harm to children, and harm to communities such as lost work and homelessness. Billions of pounds are lost every year because of women having to take time off work because of domestic violence incidents. Women are also more likely to lose their job or leave their job when they are experiencing violence. This can leave them financially dependent on the person who is abusing them. This can make it even harder for them to leave the relationship and end the cycle of abuse.



➤What are the solutions?

It takes a lot of courage for a woman to escape this cycle, especially if she must take her children with her. Finding the right support is essential. That's why we are still searching for efficient solutions taking into account that not all countries have the same capacities and resources to apply them. According to the Michigan State Police, nowadays there exist various ways to assist someone. Knowing what one is talking about by having some background on domestic violence. Help them as much as possible by being respectful, patient, and supportive in learning about their safety. Lastly, never let them think it is their fault, keep addressing that as much as possible. There are also organizations like the confidential National Domestic Hotline (DMVH) at 1-800-799-SAFE (7233), available in the United States, that have counselors to support them in getting them information and referrals for themselves, their children, shelter, and legal assistance. After discovering the seriousness of domestic violence, the Domestic Violence Act of 2006 was passed. The purpose of the domestic violence bill was to provide more help and relief from violence. The goal of this law was to allow those involved in domestic violence to receive the maximum protection that the laws can provide. These laws made it mandatory for all police stations to have specific departments to deal with and give the legal obligation to officers to assist in a domestic violence complaint. There is still a long way to go to reduce domestic violence especially with the pandemic that has worsened the situation, and some of the changes involve cultures and rituals that have persisted for decades. This makes it even more difficult to erase the submissive position of women in society.

➤Film review: Denouncing domestic violence to prevent and raise awareness

Related to this subject is the French TV film *L'Emprise* : Tuer pour ne pas mourir, an adaptation of the novel *Acquittée* by Alexandra Lange. The latter illustrates domestic violence against women. The film depicts the story of Alexandra Lange, a mother of four who in March 2012 finds herself accused of murdering her husband, the man who beat her during their fourteen-year marriage. *L'Emprise* thus features a mother who tries to justify her act of ultimate defense against this violence in court. This act is justified by years of violence but also by the danger to her life and that of her children. This film is based on the dramatic consequences of such violence. As mentioned later, it is the real testimony of Alexandra Lange who is the first woman to be acquitted by the courts for the murder of her husband. Her harrowing testimony recounts the beatings and threats she endured. Although it is chilling, it nevertheless reflects the daily life of many women. The role of the film here is to highlight the daily lives of these women and to make them heard so that such tragedies can be avoided and those responsible for the violence can be held accountable. In parallel to this drama, the "Jacqueline Sauvage affair" illustrates a story similar to that of Alexandra Lange. Indeed, it is also following years of violence that Jacqueline Sauvage will commit the irreparable by killing her husband. She was then sent to prison before being pardoned by François Hollande in 2016. These two women are therefore symbols of struggle and hope against domestic violence and abuse.



Pierre Alexis R.

Clara S.

Aubin B.



**RÉAGIR
PEUT TOUT
CHANGER**

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919*

*Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR

Monde : Afrique du Sud

Les femmes surexposées aux violences

En Afrique du Sud, les femmes sont devenues les cibles de tortures. Une femme est assassinée toutes les trois heures. On estime qu'environ 65 000 viols sont commis chaque année, dont la grande majorité des victimes sont des femmes.

« Les femmes et les filles vivent dans la violence commises par les hommes qui disent les aimer ». C'est ce qu'a déclaré le ministre de la justice sud-africain en 2018 lors de son discours à Pretoria. Les femmes de ce pays marqué par la colonisation et l'apartheid subissent quotidiennement des violences physiques, notamment sexuelles.

Des statistiques affolantes

En Afrique du Sud, on relève le plus haut taux de viol par habitant. Selon un sondage mené par l'ONU entre 1998 et 2000. Une femme a plus de chances d'être violée que d'apprendre à lire. Selon un sondage réalisé en 2009 par le Conseil de recherche médicale en Afrique du Sud, plus de 25% des hommes interrogés ont admis avoir violés quelqu'un. Parmi ces derniers, plus de la moitié ont avoué avoir violé plus d'une personne. Dans les bidonvilles, les chiffres sont encore plus alarmants. Par exemple, dans le township de Diepsloot situé en périphérie de Johannesburg, environ 40% ont assumé avoir violé une femme au cours des douze derniers mois en novembre 2017. D'autant plus que ces derniers entraînent la propagation du VIH/ sida, maladie dont plus de 7 millions de personnes sont porteuses, soit 13% de la population. Le taux de féminicides est lui aussi extrêmement élevé : trois femmes meurent sous les coups de leur mari chaque jour. Il est cinq fois plus élevé que la moyenne mondiale. Ces crimes relèvent de la torture et les femmes se sentent en insécurité, et ce même avec leur entourage. En effet, les viols sont commis le plus souvent par une personne que la victime connaît.

Des femmes torturées et traumatisées

En Afrique du Sud, Avela, âgée de 14 ans voit sa mère se faire assassiner par son frère adoptif ainsi que ses amis un soir alors que tout le monde dormait. Ces derniers voulaient dérober l'argent de sa mère. Alors qu'elle était enceinte de 7 mois, elle se fait éventrer, violer et mutiler. En effet, Avela nous révèle «ils l'ont éventrée alors qu'elle était vivante, et ils ont retiré le bébé. Ensuite, ils l'ont violée à plusieurs, puis l'ont mutilée jusqu'à ce qu'elle n'ait plus aucun membre ». Ses agresseurs n'ont cependant pas été arrêtés et Avela, qui a aujourd'hui 25 ans les croise toujours à proximité de sa maison.

Sarah a subi des violences de la part de son petit ami. En 2011, elle s'est fait poignarder par celui-ci en plein sommeil et lorsqu'elle a essayé d'appeler à l'aide, il s'est attaqué à son fils de 14 et lui a mis des coups de couteau. Aujourd'hui, Sarah en souffre encore, elle est complètement paralysée et doit se déplacer en fauteuil roulant.

Siya, militante féministe transgenre, a vécu 4 ans dans la rue, rejetée par sa famille. Pendant cette période, elle a été violée. Elle décide alors de porter plainte mais malheureusement, elle n'a pas été prise au sérieux car les policiers considéraient qu'elle était un homme, et par conséquent qu'elle ne pouvait pas être violée.

Les homosexuelles victimes d'homophobie

En Afrique du Sud, les femmes lesbiennes sont victimes de « viols correctifs », perpétrés avec pour finalité de les rendre hétérosexuelles. Alors que les couples homosexuels ont le droit d'adopter depuis 2002 et se marier depuis 2006, les agressions ciblant les homosexuels se multiplient. Les lesbiennes sont les plus touchées par ce phénomène. L'ONG Luleki Sizwe, qui soutient le mouvement LGBT dans le pays, estime que dans la seule ville du Cap,

10 homosexuelles ou jugées telles se font violer chaque semaine. Par exemple, en 2011, une jeune lesbienne Nixolo Nogwaza est victime de meurtre dans le township de Kwa Them, près de Johannesburg. Ce meurtre n'en est qu'un parmi la série de crimes qui se produisent envers les femmes lesbiennes en Afrique du Sud.

Un pays à l'histoire marquée par la brutalité

L'Afrique du Sud est l'un des pays au plus haut taux de criminalité au monde. Ce pays a été traumatisé par la colonisation et l'apartheid. Ce régime raciste a engendré une grande pauvreté dans le pays. A l'époque, les Noirs étaient expropriés au profit des minorités blanches. Encore aujourd'hui, les blancs possèdent la majorité des richesses, et gagnent un salaire en moyenne trois fois plus élevé que les Noirs, alors qu'ils ne représentent que 8% de la population sud-africaine. Lizette Lancaster, responsable du centre d'information sur le crime et la justice (Crime and Justice Information Hub) de l'ISS souligne que la lutte contre l'apartheid a été agressive et féroce, ce qui a conduit une normalisation de la violence: « Les enfants ont grandi en voyant la violence dans la rue » Le chômage est extrêmement élevé, il est estimé à environ 34%. Ajouté à cela, cette société est paternaliste, c'est-à-dire que les femmes sont considérées inférieures aux hommes. Ceux-ci abusent de leur pouvoir, car le viol est « une affaire de puissance et de possession » selon Carol Bower, directrice de Rape Crisis, une organisation qui défend et conseille les femmes violées. « La société sud-africaine est très violente. Un demi-siècle d'apartheid auquel s'ajoutent trois cents ans de colonisation ont laissé des traces. Les gens ont perdu leur dignité, ils ont été déshumanisés, privés d'éducation et de repères. Aujourd'hui encore, beaucoup d'hommes sud-africains se sentent dépossédés.

Le viol leur donne l'illusion de retrouver cette puissance perdue. Or, dans une société restée très patriarcale comme la nôtre, les femmes et les enfants sont encore considérés comme la propriété d'un homme qui a tous les droits sur eux», explique-t-elle.

Un système judiciaire corrompu

Environ 110 viols sont enregistrés par la police chaque jour, mais il ne s'agit que de la partie immergée de l'iceberg. Les femmes ont peu confiance en la police, et peu d'entre elles portent plainte. Les victimes sont stigmatisées, ce qui les réduit au silence. De plus, les policiers sont sensibilisés à la question du genre, mais cela n'efface pas leur éducation sexiste. En 2012, par exemple, 12 membres des SAPS de la province du Cap-Occidental ont été arrêtés pour viol. Malgré des lois très progressistes, entrées en vigueur en 2007, qui couvrent notamment les viols au sein d'un couple, la pédophilie et la pornographie, le taux de signalements à la police est faible, et le taux de condamnation l'est encore plus. Les procès ont lieu longtemps après la plainte dû au manque de moyens et d'effectifs. Les peines sont très faibles, ce qui donne un sentiment d'impunité aux violeurs, alors que la loi prévoit un emprisonnement de plusieurs années pour les viols, voire à vie pour les viols sur mineurs.

Les femmes prennent la parole et les armes



En 2018, de grandes marches avaient eu lieu à Pretoria pour réclamer des mesures contre les violences faites aux femmes. PHOTO / WIKUS DE WET / AFP

Afin de lutter face à ces violences, des associations sont créées dans le but d'aider les victimes de violences conjugales.

Les femmes peuvent s'adresser à ces associations en toute confiance et seront ensuite assistés dans leurs démarches juridiques et bénéficient d'un suivi médical. Par exemple, à Eldorado Park et Klipspruit West, dans les banlieues ouvrières de Soweto, certaines mères, comme Joan Adams, ont décidé d'agir au sein de leurs communautés en aidant les victimes à guérir. Madame Adams a transformé sa maison en refuge pour les enfants de son quartier. Entre 10 et 20 enfants lui rendent visite chaque semaine pour chercher un appui. Celle-ci leur donne des conseils basés sur sa propre expérience pour qu'ils puissent reprendre une vie normale et retrouvent un emploi. Ajouté à cela, elles font porter leur voix sur les réseaux sociaux, ainsi que dans les rues. En 2018 avaient eu lieu des manifestations réclamant des mesures contre les violences physiques envers les femmes à Pretoria. En 2019, à Johannesburg, les femmes se sont révoltées face au viol d'une étudiante de 19 ans dans un bureau de poste, un crime atroce parmi tant d'autres. On peut souligner que ces dernières, face à l'inaction de la police, décident d'assurer elles-mêmes leur protection. Elles s'entraînent donc au tir. L'association Girls on Fire encourage les femmes à apprendre à se défendre. C'est dans le centre de Midrand, près de Johannesburg que des dizaines de femmes s'entraînent à tirer à balles réelles pour se défendre et pour la plupart, c'est une première « je n'avais jamais tiré avant, mais j'ai déjà tenu une arme », dit l'une des femmes qui y apprend à tirer.

Le président tente en vain de protéger les femmes

En 2019, Cyril Ramaphosa a déclaré : « Les hommes qui tuent et violent doivent rester toute leur vie en prison. La loi doit changer pour qu'un violeur ou un meurtrier soit condamné à la perpétuité, sans possibilité de mise en liberté provisoire », suite aux manifestations et aux émeutes qui se sont produites dans le pays. Il lance

alors un plan d'urgence qui lui coûte 1,6 million rands. Il veut renforcer la justice pénale et 300 nouveaux policiers suivent alors une formation aux unités de lutte contre la violence familiale, la protection de l'enfance et les infractions sexuelles. De plus, environ 4 500 policiers ont suivi un enseignement portant sur l'écoute des victimes d'agression sexuelle, et 7 000 kits de collecte de preuves de viol ont été distribués dans les postes de police. Des centres de soins pour les victimes ont été ouverts, et des campagnes de sensibilisation ont été menées dans le pays.



Discours du président le 25 novembre 2019

Les femmes en Afrique sont encore nombreuses à subir des violences au quotidien. Celles-ci gardent le silence face à ces actes car en Afrique, la société a appris à la femme qu'elle devait se taire, se soumettre et subir. L'Etat doit agir et rendre justice et protéger les femmes afin de mettre fin à ce phénomène déplorable.

Mado L.

JE NE CONTRÔLE PAS MA VIOLENCE. JE CRAQUE. JE FRAPPE. J'AI BESOIN DE ME FAIRE AIDER. J'ARRÊTE D'ÊTRE VIOLENT 08 019 019 11 numero gratuit

FNACAV
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Des vies meurtries

Les femmes et les filles sont souvent exposées à des formes graves de violence : violence domestique, harcèlement sexuel, viol, mariage forcé, mutilations génitales lesquelles constituant l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde, les violences faites aux femmes et aux filles ont un effet dévastateur sur la vie des femmes, leur communauté et la société en général.



Manifestation à Marseille la veille de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Le mariage forcé : phénomène normalisé dans certains pays

Le mariage forcé désigne toute union, qu'elle soit civile, religieuse ou coutumière dans laquelle une des deux personnes, et parfois les deux, ont subi des menaces et/ou des violences pour les y contraindre. Ils concernent autant des personnes mineures et/ou majeures. Selon l'ONU, environ 650 millions de femmes ont été mariées enfant dont plus d'une sur trois avant l'âge de 15 ans et selon les derniers chiffres de l'UNICEF, 76% des filles au Niger sont mariées avant leur 18 ans, en République centrafricaine, 29 % des filles de moins de 15 ans sont déjà mariées et 115 millions de garçons et d'hommes à travers le monde auraient été mariés durant leur enfance. En France, une femme est libre de se marier, elle est également libre de refuser le mariage. Le mariage exige le consentement mutuel entre les futurs époux. La contrainte de se marier peut être mise en œuvre pas différents moyens, souvent cumulés et répétitifs : il peut s'agir de violences physiques, sexuelles, psychologique ou verbales, d'un contrôle et d'interdiction portant sur de nombreux aspects de la vie de la victime, de tromperies pour la contraindre à se rendre à l'étranger ou du recours à de fausses justifications d'ordre familial, affectif, culturel et/ou religieux.



Des agressions sexuelles

Les violences sexuelles comprennent tous actes sexuels commis avec violence, contrainte, menace ou surprise. Elles constituent une violation des droits de l'homme. Aujourd'hui, on ne peut ignorer les violences sexuelles que subissent les femmes. Bien que ces actes sont punies en France, beaucoup de femmes gardent le silence. On estime que 50 000 femmes entre 20 et 59 ans sont victimes de viols chaque année. La majorité de ces viols sont commis par leurs proches, et peu le reportent à la police. Ces crimes doivent être diffusés, pour inciter les femmes à se prononcer, et les libérer de la crainte de répercussions. En 1980, le viol est passible de 15 à 20 ans d'emprisonnement. En 1990 le viol entre conjoint est reconnu par la justice. Plus de 220 000 personnes seraient victimes chaque année de viol, de tentative de viol ou d'agression sexuelle en France. La loi du 3 août 2018 est adoptée en faveur de la lutte contre les violences sexuelles. Elle rencontre plusieurs problèmes comme le manque de données concernant les violences sexuelles, particulièrement le harcèlement sexuel et le cyberharcèlement. De plus, la notion de consentement est compliquée à définir, dans le cas d'une agression conjugale.

Des violences conjugales

Les violences domestiques sont causées par une personne essayant de contrôler ou d'exercer un pouvoir sur un partenaire dans une relation intime. Elles comprennent les abus physiques, psychologiques, sexuels ou financiers. Dans la majorité des cas, ces violences sont subies par les femmes. D'après une étude du ministère de l'Intérieur français en 2019, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui, au cours d'une année, sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint, est estimé à 213 000 femmes. Cette violence se manifeste sous de nombreuses formes : physiques, verbale, psychologique, sexuelle, matérielle, économique, confiscation de documents, cyber violence. Quelle que soit la forme de cette violence, ses conséquences sont importantes, nombreuses et durables : anxiété, trouble du sommeil ou de l'alimentation, peurs intenses, culpabilité, dépression, isolement, conduites à risques ou agressives... Dans certains cas, ces violences peuvent même aboutir en la mort de la victime. En 2019, 146 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire en France, représentant 84% des morts au sein du couple. Toute femme peut être victime de violence domestique et tout foyer peut en être témoin.

Chloé R.

Enora H.

Christelle M.

Marcher dans une rue est-il devenu dangereux ?



Illustration d'une zone rurale de nuit. D'après l'institut Paris région, ce sont plus de 65% des femmes qui disent se sentir « en insécurité ».

Alors qu'une action quotidienne telle que traverser une gare semble des plus quelconques pour un homme, ces quelques dizaines de mètres peuvent-être bien plus difficiles pour la femme urbaine. Cette différence drastique contribue à la faible sensibilisation des hommes à ces dangers, tant les admettre paraît absurde dans une société évoluée telle que la nôtre ; pourtant, il ne suffit pas de chercher bien loin pour entrevoir cette atmosphère anxiogène.

Le déclic d'un simple « clic »

L'un des premiers signes de cette inquiétude générale à s'être présentée à moi fut le claquement sec d'une portière que l'on verrouille. Je marchais de nuit avec un ami, lorsqu'à l'approche de cette voiture à l'arrêt j'entendis ce bruit ; ce fut pour moi le premier élément de remise en question. Aucune attitude de notre part ne trahissait d'intentions hostiles à l'égard de cette femme, et pourtant elle a préféré prendre cette précaution. Il serait innocent de penser qu'une femme adulte décide soudainement de verrouiller sa voiture à l'approche de deux jeunes hommes marchant dans sa direction, sans que ces deux facteurs ne soient liés.

L'évident questionnement que l'on tire de cet exemple, simple, certes, mais parlant, est l'origine de cette peur. Puisque dans la situation présente rien ne la justifiait, sa source ne peut-être que passée ; si aujourd'hui, la femme se méfie, c'est que son expérience lui

impose cet état d'esprit au-delà de ce que ses sens lui affirment au moment présent. De la même façon, il est courant de voir une femme demander à un homme de la raccompagner jusqu'à chez elle si la nuit est tombée ou qu'elle estime le risque de faire une mauvaise rencontre comme étant trop important, et il ne fait aucun doute que la grande majorité des hommes a déjà été exposé à pareille requête. Bien qu'anodins lorsque pris à part, ces actes doivent susciter en nous une certaine réflexion (un « nous » concernant principalement les hommes, certains étant à l'origine de cette peur donc d'autres en mesure d'y mettre un terme).

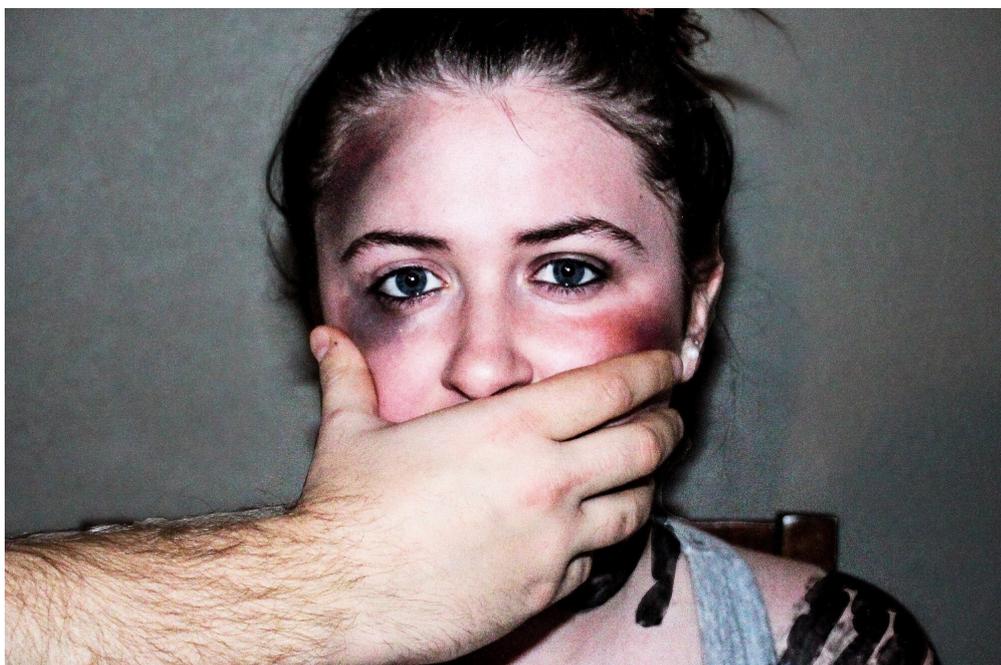
Celle-ci implique de refuser leur explication la plus rationnelle : « elle a simplement fermé sa portière, rien de plus... »

La réponse à cette question pourrait sembler évidente ; pourtant, elle est loin d'être exclue de tout débat. De nos jours, les femmes sont exposées, et ce peu dans tous les lieux publics qu'elles sont amenées à traverser au quotidien. Retour sur ce sentiment d'insécurité, qui a profondément changé leur comportement en ces lieux, jusqu'à un point qui semble inconcevables pour leurs homologues masculins. La misère, pour être appréhendée, doit être soit vécue, soit vue. Ces mots soulèvent le cœur du problème que nous évoquons aujourd'hui, à savoir sa sous-représentation.

« elle veut simplement que je lui tienne compagnie sur le chemin du retour, rien de plus... » et de faire l'effort de questionner ces éléments. On se rendra ainsi rapidement compte de la vigilance abusive que ces derniers traduisent... une vigilance pourtant pleinement justifiée.

Des témoignages inquiétants

Pour mieux les comprendre, il est essentiel d'écouter ce que les femmes ont à dire à ce propos. J'ai donc interrogé des femmes de milieux et d'âges différents, et si une chose m'a marqué dans leur témoignage, c'est bien à quel point elles sont catégoriques. Lucie, seize ans, originaire de banlieue parisienne, affirme qu'il est pour elle « inconcevable de sortir seule après dix-huit heures », « disons vingt heures l'été », sinon quoi « de nombreux garçons sifflent », « insultent de nulle part », et « klaxonnent lorsqu'ils passent en voiture devant elle ».



Elle conclut en déclarant qu'à « certains endroits » et « passée une certaine heure », « le moindre trajet entre un point A et un point B devient presque insurmontable ». Bien qu'alarmantes, ces déclarations sont cependant loin de représenter la réalité du danger sous toute son horreur. C'est ce que recueillir les paroles d'Émilie, une jeune étudiante bordelaise de vingt-deux ans, m'a permis de réaliser.

Ses paroles sont plus frappantes encore ; en effet, elle confie avoir déjà dû « échapper à un homme frottant ostensiblement son sexe contre elle », dans un trajet en train qui devait simplement la ramener chez elle après une journée à la fac, et cela sous le regard « parfaitement indifférent » d'un homme « assis à quelques mètres d'elle ». Ce récent évènement, avoue-t-elle, l'a poussé à la résolution de « toujours resté entourée de cinq personnes minimum » afin d'éviter que de tels obscénités ne se reproduisent. Cette insécurité est poussée à son paroxysme par le récit glaçant de Marine, une jeune fille de dix-huit ans, battue par deux hommes à coups de marteau brise-vitre dans la nuit du 31 octobre 2021 alors qu'elle rentrait d'une fête, raconte-t-elle sur son compte Instagram depuis sa chambre d'hôpital le lendemain des faits. Des blessures physiques d'une gravité rare, pourtant incomparables avec les dégâts moraux dont elle subira probablement les conséquences encore de longues années. Les femmes ont donc toutes les raisons d'être méfiantes vis-à-vis du sexe opposé, et l'enjeu aujourd'hui est de leur offrir un monde dans lequel elles n'auraient plus à craindre des moments si anodins.

Une prévention essentielle

Le meilleur moyen de lutter contre les discriminations reste l'éducation. C'est ce qui a permis une ouverture d'esprit globale concernant le racisme ou le sexisme au cours des derniers siècles, menant à une amélioration des conditions de vie de celles et ceux

qui en sont victimes. Ces inégalités restent cependant ancrées dans notre société, et les combattre est un travail fastidieux qui demande beaucoup de patience car le respect d'autrui ne peut être imposé ; il est le terme d'une réflexion ne pouvant venir de personne d'autre que nous même. Cette tolérance peut toutefois être encouragée, et le chemin vers le respect facilité, par une sensibilisation active au problème duquel nous traitons aujourd'hui.

Malheureusement, les femmes seront encore victimes de comportements déplacés voire dangereux à leur égard pendant encore de nombreuses années, car il n'est pas simple d'éveiller tout le monde à cette maturité. Il n'en reste pas moins du devoir des hommes de faire cet effort de remettre en cause leurs certitudes, concernant leur comportement mais aussi celui des autres. Il n'est pas rare qu'une femme dérangée par un homme trop insistant, déplacé voire dangereux soit trop timide pour oser demander de l'aide, et il nécessaire que les témoins de ces scènes agissent dans le sens de la victime. Enfin, la presse et les réseaux sociaux jouent un rôle très important dans l'évolution des mentalités, seul réel remède à cette atmosphère inquiétante dans laquelle vivent les femmes au quotidien, au travers d'exemples chocs si cela est nécessaire ; le but est d'inciter ceux qui en sont capables à remettre en question leurs actes, et d'empêcher d'agir ceux pour qui cette prise de conscience est impossible. Alors, chers lecteurs, posez-vous aussi cette question : une catégorie d'êtres humains mérite-t-elle d'être traitée différemment, en raison de leur appartenance à ce groupe ? Et comment pouvez-vous changer votre attitude pour que ces différences de traitement disparaissent ? L'éducation est le seul remède à la haine, et l'insécurité des femmes n'y fait pas exception. Il ne tient qu'à nous, et à notre patience, pour que marcher dans une rue ou prendre un bus ne soit plus une crainte pour les femmes de demain.



Tom R.
Yann G.
Vincent L.

Près de trois viols toutes les heures en France :



Année après année, le pourcentage de femme violée en France ne fait qu'accroître (16.400 viols en 2017 contre 24.800 en 2020) cela représente environ 3 viols par heure !

Les statistiques publiées par le ministère de l'Intérieur montrent une flambée des violences sexuelles conjugales, et notamment des viols, qui ont progressé dans les mois qui ont précédé la mise en vigueur du confinement, soit 11% de plus que l'année précédente (22.300 viols ont été recensés par la police et les gendarmes en 2019 alors que les actes de délinquances sont en forte baisse.) En deux ans, le taux de viols a fortement augmenté avec près de 67 viols quotidiens sur le territoire français. Cette augmentation du nombre de viols a entraîné une baisse des actes de violences et agressions sexuelles autres que le viol.



Afin de lutter contre les violences faites aux femmes, des campagnes pour dénoncer et venir en aide aux femmes sont mises en place. Le mouvement Me too par exemple, permet aux femmes de prendre la parole afin de dénoncer les violences subies, et d'exposer la triste réalité dont les femmes sont victimes. De nombreuses associations jouent aussi un rôle majeur pour la cause des femmes.

Romain P.
Maxime L.
Tyssian T.

Les violences faites aux femmes



Chaque année des milliers de femmes subissent différentes formes de violences, elles sont réalisées par des personnes avec qui elles n'ont aucun lien ou encore des membres de leur propre famille. Les formes de violences sont multiples, elles peuvent être verbales, physiques ou encore sexuelles.

Les violences physiques, en 2019 84 % des morts au sein du couple sont des femmes. Parmi les femmes tuées par leur conjoint, 41 % étaient victimes de violences antérieures de la part de leur compagnon. En moyenne, 213 000 femmes âgées entre 18 et 75 ans sont victimes de violences physiques. 7 femmes victimes sur 10 déclarent avoir subi des faits répétés et 8 femmes victimes sur 10 déclarent avoir également été soumises à des atteintes psychologiques ou des agressions verbales. 18% de ces femmes ont porté une plainte au commissariat mais malheureusement, il arrive que ces plaintes ne soient pas juger comme urgent et parfois elles ne sont prises qu'en compte lorsqu'il n'y a plus de retour possible en arrière.

Les violences verbales, le cyberharcèlement est une nouvelle forme de violence qui est de plus en plus visible sur Internet. De nos jours, beaucoup de femme sont vu comme des objets sur le Web, ce qui est tragique. Elles sont victimes de nombreux messages sexistes, violents, ainsi que d'autres invectives ce qui les affecte psychologiquement. De plus, 73% des femmes déclarent être victimes de messages contenant des violences sexistes et autres. 16% sont des cas graves. 43% des femmes ont subi une forme de violence psychologique ou des comportements abusifs de la part d'un partenaire.

Cela équivaut à près de 76 millions de femmes. Les formes les plus courantes de violence psychologique entre partenaires sont le fait de dénigrer ou d'humilier sa conjointe en privé, insister pour savoir où elle se trouve de façon abusive, et s'emporter si elle discute avec d'autres hommes. Une femme sur quatre a subi ces différents comportements de la part de son partenaire.

Les violences sexuelles, On estime qu'environ 50 000 femmes entre 20 et 59 ans sont victimes de viol chaque année. Les viols sont commis principalement par des proches, notamment par leur conjoint et ils ne sont déclarés à la police que très rarement. Les mineures et les jeunes femmes sont les plus exposés. Les violences sexuelles déversent parfois à la fatalité d'une femme. Ces violences peuvent même conduire jusqu'au suicide. En 2019, 173 femmes ont été victimes de morts violentes. En France, 99% des femmes disent avoir été victimes d'un acte ou comportement sexiste en 2019. Suite aux viols ou tentatives de viol qu'elles ont subi, seules 12 % des victimes ont porté plainte.

Si vous êtes victimes de toutes formes de violence appelez le 17 ou encore le 3919.

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.
LES SERVICES D'AIDE RESTENT DISPONIBLES.

 EN CAS D'URGENCE	En cas d'urgence médicale, appelez le 112 <small>ambulance et pompiers</small>	En cas d'urgence nécessitant une protection, appelez le 101 <small>Police</small>
	En cas d'idées suicidaires, appelez le Centre de prévention du suicide au 0800 32 123 <small>7j/7, 24h/24</small>	En cas de violence sexuelle (adulte ou enfant), vous pouvez vous rendre 7j/7 et 24h/24 dans le Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) le plus proche (Bruxelles, Liège, Gand) ou aux urgences hospitalières près de chez vous.
DE L'ÉCOUTE ET DE L'AIDE		
Vous vivez une situation de violence conjugale et vous avez besoin de soutien (en tant que victime, auteur ou professionnel). Appelez la ligne gratuite Ecoute violences conjugales au 0800 30 030 ou envoyez un message via le chat sur ecouteviolencesconjugales.be <small>Des lignes d'écoute en 22 langues étrangères sont également à disposition : Ela et FMDO</small>	Vous craignez d'avoir des comportements violents envers votre partenaire ou vos enfants? Contactez les professionnels de Praxis	Vous avez besoin de parler, appelez Télé-Accueil au 107 <small>7j/7, 24h/24</small>
En tant que parent, vous vous sentez épuisé-e ou à bout, épuisement parental , appelez SOS Parents au 0471 414 333 <small>7j/7, de 8h à 20h</small>	Vous avez connaissance d'une situation de violence sur un enfant (négligence grave, violence psychologique, physique ou sexuelle) appelez l'équipe SOS Enfants de votre région pour signaler la situation, ou appelez la ligne Ecoute-Enfants au 103 pour demander conseil <small>10h à minuit, 7j/7</small>	Vous avez été victime de violence sexuelle, appelez SOS Viol (pour adulte et adolescent-e) au 0800 98 100 ou envoyez un message via le chat des CPVS sur violencessexuelles.sitoot.net/chat <small>Ouverture 15h/semaine voir horaires sur le site</small>
Spreek je Nederlands en heb je advies of hulp nodig? > Link naar de Nederlandstalige versie		

Louis V.

Les violences faites aux femmes

Infanticides de filles, mariages précoces, maltraitance, viols... Encore de nos jours, un grand nombre de femmes subissent des violences de différentes natures et les réponses ne sont pas suffisantes.

Ces violences peuvent prendre différentes formes : violences domestiques, harcèlement ou agression sexuelle, mariage précoce et forcé, mutilation génitale féminine, trafic d'êtres humains. Le nombre d'agressions sexuelles, de viols ou de tentatives de viols sur les femmes est un nombre malheureusement complexe à obtenir, cependant ce nombre serait d'environ 93 000 femmes durant l'année 2017, c'est-à-dire environ 255 personnes par jour. Pour parler des viols plus précisément, en 2017 toujours, 14 268 viols de femmes ont été enregistrés par la police. Parmi ces 14 268 cas, environ 1 200 sont punis et condamnés par la justice, ce qui fait donc un ordre de grandeur de 10% de condamnation. Quand on pense aux agressions sexuelles, on pense évidemment à celles ayant lieu au domicile ou au travail. Cependant, depuis quelques années, le cyber-harcèlement prend de plus en plus d'ampleur, Internet est le foyer de nombreuses injures sexistes, et même parfois de menaces de viols. En plus de ces violences sexuelles, on décompte 220 000 femmes déclarant subir des violences conjugales chaque année. Seules 18% d'entre elles portent plainte. En France, en 2020, le nombre de femmes tuées sous les coups de leurs conjoints était de 102. Dans la grande majorité des cas, le meurtre a eu lieu au sein du domicile et à l'arme à feu, ce qui pose des questions quant au port d'armes. Devant ces nombres ahurissants, n'importe qui serait révolté, pourtant, la quantité d'actes violents envers les femmes n'a pas tendance à diminuer et s'est même aggravée pendant le confinement.



Evolution des cas de violence pendant les confinements

Les réactions suscitées par ces nombres

En voyant ces statistiques, on voit clairement que les violences faites aux femmes, qu'elles soient sexuelles ou non, est un problème extrêmement grave qu'on ne peut pas ignorer. Cependant les réactions ne sont pas aussi importantes qu'on pourrait le penser. Le 23 novembre 2019, lors d'une manifestation à Paris contre les violences sexistes

et sexuelles, on comptait 49 000 participants contre 47 000 participants à la manifestation contre les violences policières en novembre 2020, lors de laquelle il y a eu des confrontations. Dans le cas de meurtres liés aux origines, aux couleurs de peau, aux religions, ou toute autre forme de discrimination, les réactions suscitées sont bien plus vigoureuses.

Pourtant, dans le cas des violences faites aux femmes, le nombre « d'une femme qui meurt tous les deux jours sous les coups de son mari » est devenu bien connu, et presque une habitude. On compte une manifestation chaque année lors de la journée dédiée aux violences faites aux femmes (tous les 25 novembre) mais qui, en voyant le nombre de violences, n'a pas l'air de grandement améliorer les choses. Cela est illustré notamment avec certaines actions du gouvernement permettent de limiter ces violences à l'instar des mises en places de Grenelle contre les violences conjugales, ouvertes depuis le mardi 3 septembre 2019, en écho au 3919, le numéro d'écoute anonyme et gratuit destiné aux femmes victimes de violence, à leur entourage, aux témoins ainsi qu'aux professionnels concernés. L'objectif : prendre des engagements concrets et collectifs visant à agir toujours plus efficacement contre les violences conjugales et aider les femmes âgées de 18 à 75 ans qui, au cours d'une année, sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint, estimé à 21 3000 femmes. À ce jour, sur les 46 mesures issues du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019 :

- 28 sont effectives, soit 61% ;
- 18 sont en cours de réalisation, soit 39% ;
- 100% des mesures ont été engagées.

Un gros pas en avant vers la baisse des violences mais qui connaît des failles en terme de financement que certaines associations telles que la Fondation des femmes dénoncent : « un manque criant de financements ». Dans un rapport publié mardi, elle estime que « pour héberger et accompagner les victimes, en particulier dans des structures spécialisées, il manque au minimum (...) 32 millions d'euros au budget de l'État pour 2021 », ce qui permettrait de créer 2 000 places supplémentaires. Les réactions suscitées parmi la population ainsi que les réponses apportées par le gouvernement ne sont largement pas suffisantes.



Manifestation du 23 novembre 2019 à Paris

Arthur H.
Adam B.
Yassine B.

En finir avec les violences faites aux femmes

La violence à l'égard des femmes et des filles est un fléau mondial d'une ampleur inconnue, quelles que soient les frontières géographiques ou culturelles. Cependant, les femmes pauvres ou marginalisées sont plus à risque, et elles subissent souvent la violence de leurs partenaires.

L'une des violations des droits humains les plus répandues. Les violences faites aux femmes et aux filles prennent des formes très diverses : violences domestiques, harcèlement ou agressions sexuelles, mariage précoce et forcé, exploitation sexuelle, crimes dits « d'honneur » et mutilations génitales féminines, notamment. Elles trouvent leur origine dans les inégalités auxquelles les femmes et les filles font face toute leur vie, de l'enfance à la vieillesse.

En général, les auteurs de ce type de violence considèrent que la maltraitance des femmes et des filles est un comportement normal ou approprié reconnu par la société. Par conséquent, ils croient qu'ils peuvent commettre ces crimes sans aucune condamnation. La violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des violations des droits humains les plus courantes dans le monde. Elle a un impact dévastateur sur la vie des femmes, leurs communautés et la société dans son ensemble. Il est temps de dire « ça suffit ! ». Nous VOULONS et DEVONS en finir avec les violences faites aux femmes et aux filles.

Des violences massives à l'égard des femmes

- 30 % des femmes subiront des violences de la part de leur actuel ou ancien conjoint, et selon des études nationales, jusqu'à 70 % dans certains pays.
- Environ 650 millions de femmes ont été mariées enfant, dont plus d'une sur trois avant l'âge de 15 ans.
- 200 millions de femmes et de filles ont subi une mutilation génitale ; la majeure partie des filles sont excisées avant l'âge de cinq ans.
- Les femmes et les filles représentent 71% des victimes du trafic d'êtres humains dans le monde.

Nous pouvons et devons changer les choses

Nous POUVONS et DEVONS changer les croyances néfastes qui sont au cœur de ce problème. Ce qui a été appris peut être désappris. Il est temps pour nous toutes et tous, femmes et hommes, filles et garçons, mais aussi acteurs publics, de mettre fin, ensemble, aux violences faites aux femmes et aux filles.

Solal C-H.



Le fléau des violences conjugales

Malgré une législation renforcée et la multiplication des campagnes de prévention, la violence subie par les femmes reste un fléau en France.



En 2019, les chiffres des violences conjugales ont bondi de 16 % selon les chiffres officiels. Qu'appelle-t-on « violences conjugales » ? Que dit la loi ? Quels sont les chiffres ? Quelles sont les ressources à disposition des victimes, dont 88 % sont des femmes ? Nous faisons le point en ce 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Qu'est-ce que la violence conjugale ?

La violence conjugale concerne les violences physiques (coups et blessures), psychologiques (harcèlement, menaces, insultes) ou sexuelles (viols, attouchements) commises sur la femme ou l'homme, au sein d'un couple marié, pacsé ou vivant en concubinage. Les violences conjugales englobent également les violences économiques comme la privation de ressources financières, maintenant ainsi la victime dans un état de dépendance économique. Ces violences, face à la loi, concernent également les ex-conjoint.e.s, concubin.e.s et pacsé.e.s.

Les chiffres des violences conjugales

En 2019, les chiffres des violences conjugales ont bondi de 16 % selon les données collectées auprès des services de police et de gendarmerie. Au total, ce sont 142 310 personnes qui ont été victimes de violences conjugales en 2019, 88 % d'entre elles sont des femmes. En 2019, 146 femmes ont été tuées par leur conjoint, soit 25 femmes de plus qu'en 2018. 3 % des plaintes concernent des plaintes pour viol ou agression sexuelle. 98 % de ces plaintes sont déposées par des femmes.

Qui sont les victimes et les agresseurs ?

Les violences conjugales touchent tous les milieux sociaux et culturels. Chacun peut un jour ou l'autre en être victime. Idem du côté des agresseurs. "Il s'agit d'un phénomène sociétal. L'agresseur type, c'est monsieur tout-le-monde, celui qui vit dans un quartier résidentiel huppé ou celui qui vit au fin fond d'un quartier difficile. Il peut être adoré par ses amis et reconnu dans son travail. Le phénomène touche absolument tous les milieux !", commente Dominique Guillien-Issenmann, présidente de la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSM). 3919 : à quoi sert ce numéro ?

Le 3919 est un numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences et à leur entourage. « Ce numéro permet d'assurer une écoute et une information, et, en fonction des demandes, effectue une orientation adaptée vers des dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Le 3919 n'est pas un numéro d'appel d'urgence », indique le site arretonslesviolences.gouv.fr.

Chloé M.



Les acteurs de ce numéro

Responsable Editorial

M. G. BERNARD,
Chef d'établissement

Superviseur

M. F. DIVIALLE, Professeur

Rédacteurs

Elèves de Terminale G1

Evan S., Camille S., Joris C.,
Charlène J., Morgane P.,
Ruben D.S., Annabelle R.,
Laura D., Florian H., Agathe G.,
Agathe J., Enzo A., Marwan P.,
Victor M.H., Romane L., Marion B.
Iris S., Pierre-Louis T.,
Pierre Alexis R.,
Clara S., Aubin B., Mado L.,
Romain P., Chloé M.

Elèves de Terminale G2

Chloé R., Enora H., Christelle M.,
Tom R., Yann G., Vincent L.,
Maxime L., Tyssian T., Arthur H.,
Adam B., Yassine B., Julie L.,
Eléa D., Paul B., Mathilde G.,
Ilann B.

Elève de Terminale STMG

Solal C-H.,

Correctrices

Mme M. DA SILVA, Professeur
Mme A. DUBOIS, Professeur
Mme L. LARGETEAU, Professeur

Maquettiste

M. F. DIVIALLE, Professeur

Les violences conjugales et domestiques sont de véritables fléaux.

Les violences envers les femmes peuvent être qualifiées de diverses manières selon l'agresseur et l'acte. Au Canada, d'après une étude de 1999 à 2019 : plus de 6 victimes sur 10 (64 %) ont été poussées, empoignées ou bousculées par leur conjoint, tandis qu'environ la moitié ont déclaré que leur conjoint avait menacé de les frapper (53 %) ou leur avait lancé un projectile qui aurait pu les blesser (46 %). Ces violences sont intentionnelles peuvent être à l'origine d'importantes conséquences psycho-traumatiques. Elles mettent en péril la vie, la santé, l'intégration sociale et professionnelle... Parmi ces violences, les agressions et harcèlements sexuels restent les plus marquantes pour les victimes.

Mais le plus surprenant reste que ces pratiques sont acceptées dans certains pays, et non seulement par les autorités mais aussi les victimes elles-mêmes. Pour certaines femmes, un mari peut se justifier de frapper ou de battre sa conjointe pour avoir laissé brûler des aliments, parce qu'elle est sortie sans l'aviser, qu'elle a refusé des relations sexuelles. Ces "normes" contraignent les femmes et jeunes filles à la "normalité" de ces agissements et donc leurs pratiques courantes.

Le mariage forcé, toujours d'actualité...

Chaque année, dans le monde, plus de 12 millions de filles sont mariées de force avant l'âge de 18 ans, ce qui correspond environ à 1 fille sur 5. Aussi, 650 millions de femmes dans le monde ont subi un mariage forcé et les causes sont multiples. La pauvreté et le fait que les filles et les femmes aient un statut inférieur à celui de l'homme, que celles-

A découvrir

Jeanne d'arc et Marie Curie n'étaient pas seules

L'oubli et la sous-représentation des femmes dans l'histoire au profit des hommes, la plus grande inégalité de l'humanité.



Paul B.
Mathilde G.
Ilann B.

ci soient considérées comme un poids pour leur famille, sont des facteurs favorisant les mariages forcés.

Dans certains pays, les mariages forcés sont si répandus et normalisés que les sanctions sont rares. Les filles mariées très jeunes voient alors leur droit à l'enfance et leur éducation volés, leurs perspectives d'avenir et d'évolution limitées. Ces mariages maintiennent les jeunes filles dans des conditions de pauvreté et d'impuissance, de génération en génération.

Julie L.
Eléa D.
Paul B.